

DOSSIER DE PRÉSENTATION

DU

**DIE (CEAV) médecine du comportement et
bien-être des animaux domestiques**

Responsable pédagogique :

Pr. Caroline Gilbert, EnvA

Table des matières

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	3
1.1. Contexte de la formation.....	3
1.2. Objectifs généraux de la formation.....	4
1.3. Activités professionnelles en lien avec le diplôme.....	5
2. PUBLIC CONCERNE.....	6
3. ORGANISATION DE LA FORMATION.....	6
3.1. Contenu de la formation.....	7
3.2. Comité pédagogique.....	10
3.3. Organisation.....	11
4. BUDGET.....	12
4.1. Recettes.....	12
4.2. Dépenses.....	12
5. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME.....	12
5.1. Modalités de contrôle des connaissances.....	12
5.1.1 Évaluation des semaines théoriques d'enseignement.....	12
5.1.2 Épreuves pratiques.....	13
5.2. Modalités de délivrance du diplôme.....	13
6. RESSOURCES PÉDAGOGIQUES.....	13
7. ANNEXES.....	13
Annexe 1. Référentiel du DIE.....	14
I. Objectifs généraux.....	14
II. Objectifs spécifiques.....	15
1. Éthologie fondamentale.....	15
2. Éthologie appliquée au bien-être animal.....	16
3. Système nerveux central : anatomie fonctionnelle, physiologie, pharmacologie des psychotropes.....	17
4. Physiologie.....	18
5. Génétique et comportement.....	19
6. Médecine.....	20
7. Médecine du comportement : sémiologie, diagnostic et traitement.....	21
8. Réglementation en matière de bien-être animal.....	26
9. Communication en consultation avec les propriétaires.....	27
10. Interactions humain-animal & utilisation des animaux domestiques par l'humain.....	28
11. Publications, articles scientifiques.....	28
Annexe 2 : Répartition de l'organisation au sein des 4 ENV.....	29

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte de la formation

L'*European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine* (ECAWBM) a été reconnu par le Board Européen de la Spécialisation Vétérinaire (EBVS) en avril 2012, avec ses deux sous-spécialités :

- *Animal Welfare Science, Ethics and Law* : science du bien-être animal, éthique et réglementation)
- *Behavioural Medicine* : médecine du comportement.

Ce DIE prend la suite du CEAV créé le 6 juin 2019 et ambitionne d'apporter aux vétérinaires francophones l'équivalent en termes de formation, en s'appuyant sur une double valence, la médecine du comportement d'une part et l'éthologie appliquée au bien-être animal d'autre part, en relation avec l'évolution des connaissances dans la discipline de l'éthologie appliquée à la pratique vétérinaire.

L'éthologie, c'est-à-dire l'étude biologique du comportement, est enseignée en formation initiale dans le cursus vétérinaire depuis les années 1990, avec en particulier la création respectivement de postes de professeur et de maître de conférences dans ce domaine dans les écoles vétérinaires de Lyon et Maisons-Alfort. Cette discipline fondamentale fait désormais partie du corpus de connaissances essentielles que le futur vétérinaire doit posséder afin d'aborder les thématiques sociétales que sont l'évaluation et l'amélioration du bien-être des animaux domestiques et la prise en charge d'une demande comportementale. La mise en place du nouveau référentiel des études vétérinaires, en décembre 2017, positionne par ailleurs l'éthologie et le bien-être animal comme disciplines majeures pour les connaissances sous-jacentes à acquérir pour pratiquer l'exercice de la médecine vétérinaire en France. Dans le domaine de la médecine du comportement, pratiquer une médecine vétérinaire basée sur les preuves nécessite d'utiliser la discipline scientifique support de cette pratique, l'éthologie. Les avancées concernant nos connaissances scientifiques relatives à la perception qu'ont les animaux de leur milieu, à leurs émotions, à leurs capacités cognitives nous permettent à l'heure actuelle d'évaluer les comportements normaux et inadaptés et les états mentaux des animaux, à des fins curatives (médecine du comportement) et préventives (évaluation et amélioration du bien-être animal).

La médecine du comportement et l'éthologie appliquée au bien-être animal ont connu un développement considérable depuis une vingtaine d'années, comme en témoigne le nombre croissant de publications. La médecine du comportement est devenue une spécialité reconnue dans de nombreux pays. Les établissements d'enseignement vétérinaire français se doivent de proposer aux vétérinaires diplômés un enseignement approfondi, s'appuyant sur la littérature scientifique, leur permettant d'acquérir une compétence spécialisée dans ces domaines : bien-être des animaux domestiques (de rente, de compagnie, de loisirs, de laboratoire) et prévention, diagnostic et traitement des problèmes de comportement des animaux de compagnie et de loisirs.

En 2002, l'organisation mondiale de la santé animale (OIE), initialement en charge de la surveillance de la santé des animaux dans le monde, est devenue l'organisme international phare en matière de bien-être animal. Le vétérinaire est ainsi positionné comme garant de cette exigence. En France, le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires s'inscrit dans cette démarche internationale. Le concept *One welfare* - un seul bien-être- découlant du concept

One health - une seule santé, intégrée et globale » - a été développé en 2016 au cours de la réunion de l'OIE sur le bien-être animal. Un nouveau règlement européen du 27 avril 2017 exige par ailleurs de l'Union européenne qu'elle désigne des centres de référence européens pour le bien-être des animaux. En France, un Centre National de Référence sur le bien-être animal (CNR) a été créé en février 2017, piloté par l'Institut National de la Recherche Agronomique et de l'Environnement, et impliquant les quatre écoles vétérinaires françaises, l'Anses et les principaux acteurs de la recherche appliquée. Ses missions sont d'organiser un partage des connaissances avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le bien-être animal (les éleveurs et détenteurs d'animaux, les vétérinaires, les chercheurs) ; de diffuser les résultats de la recherche et des innovations techniques ; d'apporter un appui scientifique et technique à tous les acteurs ; de constituer un centre de ressources pour la formation sur le bien-être et la protection animale.

Face à l'évolution des attentes sociétales et aux demandes des propriétaires d'animaux domestiques et des professionnels, il est ainsi particulièrement important que les vétérinaires français puissent être référents dans les domaines de compétences de la médecine du comportement et de l'éthologie appliquée au bien-être animal. C'est dans ce contexte que le CEAV « Médecine du comportement et bien-être des animaux domestiques », incluant à la fois, comme au niveau européen, la médecine du comportement et l'éthologie appliquée au bien-être animal, a été créé le 6 juin 2019 (Arrêté du 6 juin 2019 relatif au certificat d'études approfondies vétérinaires en éthologie clinique et appliquée des animaux domestiques). Le présent DIE ambitionne de le prolonger.

1.2. Objectifs généraux de la formation

Ce DIE ambitionne de former les vétérinaires à une double approche : l'approche clinique en médecine du comportement et l'approche en éthologie appliquée, notamment à l'évaluation et l'amélioration du bien-être animal. L'évolution des connaissances en éthologie, discipline socle de la médecine du comportement et de l'évaluation et du respect du bien-être animal, nous permet de pouvoir, en relation avec les formations à l'échelle internationale, former les vétérinaires français dans ces domaines. Les vétérinaires qui le souhaitent pourront ensuite évoluer vers une véritable spécialisation via le Diplôme du collège européen (ECAWBM) fondé sur les mêmes principes. C'est pourquoi les deux sous-spécialités sont abordées par ce diplôme.

Dans ce contexte, les objectifs généraux de la formation visent à faire acquérir aux vétérinaires des connaissances en éthologie des espèces domestiques afin de les appliquer :

- à la médecine du comportement ;
- à l'évaluation et l'amélioration du bien-être animal.

Le vétérinaire ayant une activité dans le domaine de la médecine du comportement et de l'éthologie appliquée au bien-être animal doit avoir acquis les connaissances générales lui permettant de se positionner comme expert capable d'identifier, prévenir et traiter des comportements normaux, normaux inadaptés, anormaux (par rapport aux connaissances éthologiques de l'espèce) ou liés à une affection organique, en lien avec les besoins comportementaux, les attentes et les capacités cognitives des animaux domestiques.

Pour les deux domaines de la médecine du comportement et du bien-être animal du diplôme, les principales espèces cibles sont :

- les animaux de compagnie et de loisir (carnivores domestiques (chien, chat) ;

- les chevaux ;
- les nouveaux animaux de compagnie (mammifères, oiseaux) ;
- les animaux de rente (ruminants, monogastriques, poissons) ;
- les animaux utilisés à des fins de recherche.

A l'issue de la formation, le vétérinaire aura les compétences requises pour exercer les fonctions suivantes :

1. évaluer, analyser et expliquer le(s) comportement(s) d'un animal pour identifier et différencier les comportements normaux, anormaux, adaptés ou inadaptés aux contraintes du milieu, ou liés à une affection organique. Les conditions de vie des animaux domestiques sont telles que leurs capacités d'adaptation ne sont parfois pas suffisantes face aux contraintes de leur environnement.
2. évaluer le bien-être de l'animal domestique (à l'échelle individuelle et du groupe) et expliquer la sensibilité, les besoins, les attentes des animaux ainsi que leurs stratégies d'adaptation à l'environnement.
3. prévenir l'installation des comportements anormaux ou normaux inadaptés (échelle individuelle ou de groupe) des animaux.
4. proposer des mesures de modification des comportements d'un animal ou d'un groupe d'animaux (mesures appliquées à la clinique ou au bien-être animal) dans leur milieu de vie.
5. établir un diagnostic face à une demande comportementale et différencier les facteurs internes à l'animal (génétiques, organiques...) des facteurs externes à l'animal (environnement physique et animé) ; proposer une thérapie comportementale et/ou médicale adaptée à la situation rencontrée et en assurer le suivi (pratique de la médecine du comportement, toutes espèces).
6. être garant de la protection des animaux en cas de maltraitance.
7. évaluer la dangerosité d'un animal (en particulier le chien), proposer des mesures à prendre pour limiter le risque de dangerosité et savoir les mettre en œuvre.
8. se positionner en référent pour les questions relatives au bien-être animal pour les professionnels exerçant avec des animaux domestiques (confrères et consœurs, éducateurs, médiation animale, éleveurs...) dans le cadre d'établissements de soins ou socio-éducatifs, des organisations et associations, des collectivités nationales et territoriales.

1.3. Activités professionnelles en lien avec le diplôme

Les activités professionnelles des vétérinaires leur permettront d'appliquer les connaissances et compétences acquises dans les domaines de la médecine du comportement et du bien-être animal :

1. dans le cadre de leur pratique courante (canine, équine, NACs) : consultation de médecine préventive et conseils aux propriétaires appliqués au cas par cas, consultation pré-pubertaire ou pubertaire, consultation gériatrique, réponses aux questions posées par les propriétaires au cours d'une consultation de médecine, amélioration de l'observance de traitements (explication des comportements de

l'animal, prévention de problèmes éventuels, respect du bien-être animal, conseils d'éducation, conseils d'apprentissages...);

2. dans le cadre de la pratique courante (canine) : réalisation d'évaluations comportementales (chiens de catégorie, chiens mordeurs, chiens désignés dangereux par le maire), diagnose morphologique de catégorie ;
3. dans le cadre d'une activité référée en médecine du comportement (canine, équine, NACs) (médecine du comportement) : diagnostic face à une demande comportementale, proposition d'une thérapie comportementale et/ou médicale adaptée et suivi ;
4. dans le cadre d'une activité d'expertise (toutes espèces) : être référent et conseil pour les questions relatives au bien-être animal pour les professionnels exerçant avec des animaux domestiques, pour audits d'élevages dans le cadre de l'évaluation du bien-être animal, pour formations aux professionnels (élevages, collectivités, associations...).

2. PUBLIC CONCERNE

Peuvent être admis à suivre ces formations les candidats titulaires :

- soit de tout diplôme permettant l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux en France, selon la réglementation en vigueur ;
- soit d'un diplôme de vétérinaire d'un autre pays.

Le vétérinaire candidat devra de plus avoir :

- une expérience clinique suffisante, a minima sixième année révolue d'études vétérinaires, afin d'appréhender les cas cliniques et les connaissances scientifiques dans leur globalité ;
- une bonne connaissance de la langue française lue, écrite et parlée ;
- une bonne connaissance de la langue anglaise pour lire, comprendre et synthétiser les articles scientifiques et, de préférence, permettant une bonne compréhension de l'oral.

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1. Contenu de la formation

La formation consiste en la validation de :

- 9 semaines d'enseignement théorique réparties sur deux années universitaires : 9 semaines de cours théoriques avec 33,5h par semaine, soit 300h de présentiel ;
- un stage de 6 semaines, incluant :

- une période d'au minimum deux semaines d'activités cliniques (carnivores domestiques, NACs, équidés, animaux de rente) dans les CHUV des écoles vétérinaires françaises ;
- une période d'au maximum quatre semaines auprès de praticiens en médecine du comportement, dans le cadre d'activités liées au bien-être animal ou de structures de recherche de la discipline.

La formation sera réalisée dans les deux ou trois années suivant l'inscription.

Le référentiel de formation est détaillé en **Annexe 1**.

Enseignement théorique de 9 semaines, soit 300h de présentiel

Chaque semaine proposée comprend 33,5h de travail en présentiel. Une journée sera dédiée à la participation à des consultations en médecine du comportement dans le centre hospitalier de l'ENV d'accueil de la semaine, tutorées par des cliniciens du CHUV ou des cliniciens sollicités par le comité pédagogique si nécessaire.

Une plateforme de supports pédagogiques sera mise à disposition des participants pour échanger, récupérer les supports de cours et préparer des sessions pratiques.

Les 11 thèmes ci-dessous seront déclinés au cours des 9 semaines théoriques, les principales espèces animales cibles sont : chien, chat, cheval, NACs, animaux de rente, de laboratoire.

Thème 1 : Éthologie fondamentale. Éthologie des espèces animales de compagnie (chien, chat), de loisirs (cheval), des NACs (mammifères et oiseaux) et des animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins) ; comportements sociaux, communication, perception, cognition, développement. Ontogenèse comportementale. Théorie des apprentissages (apprentissage simples, associatifs, sociaux). Sensibilité, conscience.

Thème 2 : Éthologie appliquée au bien-être animal. Définitions du bien-être et de la bientraitance. Critères d'évaluation du bien-être animal (animaux de rente, de compagnie et de loisirs, NACs ; 5 principes ou libertés et leur évaluation). Adaptation de l'animal à son environnement et stratégies d'adaptation au stress : comportements normaux, normaux inadaptés, anormaux (par rapport aux connaissances éthologiques de l'espèce), ou liés à une affection organique. Respect du bien-être animal en pratique vétérinaire (consultation, soin, hospitalisation) : prise en compte des perceptions sensorielles des animaux au cours de l'abord et des manipulations, environnement répondant aux besoins de l'espèce. Biais cognitif et émotionnel dans la perception d'un stimulus aversif, entraînement médical.

Thème 3. Système nerveux central : anatomie fonctionnelle, physiologie, pharmacologie des psychotropes. Aires cérébrales impliquées dans les apprentissages, les capacités de perception, les émotions. Principaux neurotransmetteurs. Influence du vieillissement sur le fonctionnement cérébral. Pharmacologie des psychotropes.

Thème 4 : Physiologie. Réaction de stress, douleur, endocrinologie. Régulation du comportement alimentaire, comportement sexuel. Changements endocriniens et déterminisme des comportements.

Thème 5 : Génétique et comportement. Domestication et sélection : processus et effets sur le comportement. Variations des comportements en fonction des races (hypertypes comportementaux) et du tempérament. Compréhension de l'influence génétique et épigénétique sur les comportements.

Thème 6 : Médecine. Compréhension et diagnostic des affections organiques à l'origine de modifications du comportement. Neurologie, médecine interne (endocrinologie, uro-néphrologie, gastro-entérologie), dermatologie, pathologie de la reproduction, ophtalmologie. Identification et compréhension des facteurs environnementaux et comportementaux favorisant l'installation de maladies organiques.

Thème 7 : Médecine du comportement : sémiologie, diagnostic et traitement. Sémiologie, diagnostic, traitement (thérapies comportementales et traitements médicaux). Applications des notions d'éthologie et des théories de l'apprentissage en consultation : diagnostic, traitement. Description des différentes approches. Utilisation thérapeutique des psychotropes.

Thème 8 : Réglementation en matière de bien-être animal. Déontologie, maltraitance et protection animale. Réglementation liée aux chiens de catégorie et à l'évaluation comportementale. Réglementation liée aux propriétaires d'animaux de compagnie, aux animaux d'élevage (animaux de compagnie, de loisirs, de rente). Animaux errants, féroces. Régulation des populations.

Thème 9 : Communication en consultation avec les propriétaires. Techniques de communication en consultation vétérinaire. Relations avec la clientèle.

Thème 10 : Interactions humain-animal et utilisation des animaux domestiques par l'humain. Éthique de l'utilisation des animaux domestiques, thérapie assistée par l'animal, chiens de travail et d'assistance, médiation animale. Éthique de la relation client. Réflexions autour de l'euthanasie et de la mise à mort.

Thème 11 : Analyse critique d'articles scientifiques. Critique de la méthodologie, des analyses statistiques. Interprétation objective des résultats. Critique de la discussion d'un article. Médecine basée sur des preuves, effet placebo. Veille bibliographique.

Stage pratique de 6 semaines, soit 210 à 240h

Pour chaque candidat, en fonction de son projet professionnel, le programme de stage d'une durée totale de 6 semaines sera établi en fonction de ses propositions et validé par le comité pédagogique de la formation. Il comportera :

- une période d'activités cliniques (carnivores domestiques, NACs, équidés, animaux de rente) dans les CHUV des écoles vétérinaires françaises, avec un minimum obligatoire de deux semaines comprenant : médecine interne, dermatologie, neurologie, pathologie de la reproduction et médecine du comportement ;
- des périodes de stage (au maximum 4 semaines) auprès de praticiens en médecine du comportement et éthologie appliquée au bien-être animal ou des structures de recherche de la discipline. Les stages à l'étranger dans des structures dont les praticiens sont membres des collèges européen ou américain sont recommandés.

3.2. Comité pédagogique

Le Comité pédagogique assure le pilotage du DIE de médecine du comportement et bien-être des animaux domestiques. Il est constitué d'enseignants-chercheurs et de cliniciens représentant les 4 ENV et de neuf personnalités qualifiées exerçant dans les spécialités européennes.

Le comité pédagogique élit un président parmi les enseignants-chercheurs et un vice-président.

Le comité sélectionne les candidats, valide le programme pédagogique, les modalités d'évaluation, les attestations de réussite. Un règlement intérieur est approuvé par les membres.

Les membres du comité sont :

- des enseignants chercheurs des ENV impliqués dans la discipline de la médecine du comportement et de l'éthologie appliquée au bien-être animal ;
- des enseignants-chercheurs des ENV impliqués dans des disciplines indispensables à la formation à la médecine du comportement : physiologie, pharmacologie, neurologie, anesthésie, médecine des NACs ;
- des membres diplômés de *l'European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine* dans ses deux composantes (AWSEL : science du bien-être animal, éthique et réglementation et BM : médecine du comportement) ;
- des collègues européens ;
- des vétérinaires praticiens exerçant pour une part essentielle de leur activité en médecine du comportement ;
- des chercheurs de la discipline éthologie appliquée, de reconnaissance nationale et internationale, à la fois sur les animaux de compagnie et les animaux de rente.

Cette proposition de représentation du comité est ainsi en adéquation avec le référentiel proposé. Elle reprend la diversité des composantes du collège européen, en assurant une représentation française large, mais aussi européenne et en privilégiant une approche scientifique, s'appuyant sur l'éthologie. Le comité aura la possibilité d'inviter d'autres personnalités qualifiées (Ecoles nationales vétérinaires françaises, praticiens vétérinaires, chercheurs Université de Paris 13, Université de Rennes 1, Université de Strasbourg...) au cours des réunions afin d'enrichir l'expertise des membres.

Le comité proposé est composé de six enseignants-chercheurs et de neuf personnalités qualifiées présentant des compétences complémentaires. Ils seront choisis afin de couvrir les thèmes et les principales espèces étudiées.

Enseignants chercheurs proposés :

- EnvA : Hélène Combrisson (DMV, Prof. Retraitée Physiologie-pharmacologie ; animaux de laboratoire) ;
- VetAgro Sup : Alice de Boyer des Roches (PhD, HDR, MC Zootechnie, éthologie appliquée au bien-être animal ; diplômée associée ECAWBM-AWSEL ; animaux de rente) ;

- VetAgro Sup : Catherine Escriou (DMV, PhD, MC Neurologie et comportement ; carnivores domestiques) ;
- EnvA : Caroline Gilbert (DMV, Prof. Ethologie fondamentale et appliquée, diplômée ECAWBM-AWSEL ; carnivores domestiques) ;
- ENVT : Guillaume Le Loc'h (DMV, MC Médecine NACs et faune sauvage) ;
- Oniris : Gwenola Touzot-Jourde (DMV, PhD, MC Anesthésie Anesthésie-Analgésie-Réanimation, diplômée ACVVA/ECVAA, DESV-SMAL ; cheval).

Personnalités qualifiées :

- Alain Boissy (DR INRAE Bien-être animal, éthologie appliquée au bien-être animal, Directeur du CNR Bien-être animal ; animaux de rente) ;
- Bertrand Deputte (Prof. Retraité Ethologie fondamentale et appliquée EnvA ; carnivores domestiques) ;
- Christian Diaz (DMV, spécialiste en médecine du comportement, expert de justice, enseignant vacataire ENVT ; carnivores domestiques) ;
- Claire Diederich (DMV, Prof. Ethologie, Belgique, Université de Namur, diplômée ECAWBM-AWSEL ; carnivores domestiques) ;
- Stephan Gronostay (DMV, exercice en référé en médecine du comportement, CEAV Médecine du comportement des animaux domestiques ; carnivores domestiques) ;
- Anouck Haverbeke (DMV, Prof. Ethologie, Belgique, Université de Gand, spécialiste, exercice en référé en médecine du comportement, Belgique, diplômée ECAWBM-BM ; carnivores domestiques, cheval) ;
- Luc Mounier (DMV, Prof. Zootechnie, éthologie appliquée au bien-être animal ; diplômé ECAWBM-AWSEL, responsable de la Chaire Bien-être animal, VetAgro Sup ; animaux de rente) ;
- Marylène Omont (DMV, exercice en référé en médecine du comportement, CEAV Médecine du comportement des animaux domestiques ; enseignant vacataire Oniris ; carnivores domestiques) ;
- Emmanuelle Titeux (DMV, exercice en référé en médecine du comportement, Praticien Hospitalier CHUVA, diplômée du collège européen ECAWBM-BM ; carnivores domestiques).

3.3. Organisation

Le DIE est porté par les quatre établissements d'enseignement vétérinaire français. Dans un premier temps, l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort assure la gestion pédagogique et administrative. Par la suite, le comité pourra décider d'une coordination du DIE par une autre école.

Les enseignements théoriques s'effectueront en présentiel principalement dans l'ENV organisatrice, mais les 9 semaines théoriques pourront être réparties dans les 4 ENV en fonction des thématiques abordées. Une plateforme de supports pédagogiques sera mise à disposition des participants pour échanger, récupérer les supports de cours et préparer des

sessions pratiques ; des formations en ligne (par exemple MOOC chaire Bien-être animal, Vetagro Sup) seront conseillées. Les stages pratiques des participants seront validés par le comité pédagogique, ils seront effectués pendant la durée de la formation.

L'**Annexe 2** présente la répartition de l'organisation des 4 ENV.

Le DIE/CEAV est porté par les 4 établissements d'enseignement vétérinaire français.

4. BUDGET

4.1. Recettes

Le tarif d'inscription en parcours complet est de 6000 euros. Ce tarif est applicable pour 9 semaines théoriques (modules) et la réalisation du parcours complet.

Le nombre maximal de participants est fixé à 25.

4.2. Dépenses

Les dépenses incluront essentiellement les vacations et frais de mission des intervenants.

Une convention liera les 4 ENV dans le cas de la réalisation de modules (semaines théoriques) sur une ENV différente de l'ENV porteuse de la gestion administrative.

5. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

5.1. Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances et aptitudes des candidats sont évaluées selon les modalités suivantes :

5.1.1 Évaluation des semaines théoriques d'enseignement :

Un contrôle des connaissances aura lieu à l'issue de chaque semaine d'enseignement. L'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à dix pour chaque contrôle continu (un par semaine théorique) est une condition préalable à la présentation aux épreuves pratiques.

Si un candidat obtient une note inférieure à dix lors de l'un de ces contrôles, il lui sera proposé une épreuve de rattrapage. Dans le cas où il obtiendrait à nouveau une note inférieure à dix, le comité pédagogique devra évaluer les motifs de ces mauvais résultats et décider de la poursuite ou non du DIE pour ce candidat.

5.1.2 Épreuves pratiques :

Elles comprennent :

- la rédaction d'un mémoire de stage et sa soutenance : rédaction d'un document et présentation orale du mémoire

- des épreuves cliniques :
 - rédaction de cinq cas cliniques et présentation orale d'un cas clinique tiré au sort ;
 - épreuve de consultation écrite et/ou orale à partir de cas cliniques imposés par le jury (cas en médecine du comportement et/ou cas appliqué à l'évaluation et l'amélioration du bien-être animal) ;
- une épreuve de critique d'article scientifique.

La validation du diplôme est effective lorsqu'une note de 10/20 est obtenue pour chacune des 9 semaines théoriques, et une note de 10/20 est obtenue pour chacune des trois épreuves pratiques (mémoire de stage et soutenance, épreuve clinique, critique d'article). Une épreuve de rattrapage pourra être proposée par le comité pédagogique en cas d'échec aux épreuves pratiques.

5.2. Modalités de délivrance du diplôme

La liste des candidats validant le diplôme est transmise au chef d'établissement portant la responsabilité administrative du diplôme, qui établira les diplômes et les transmettra aux nouveaux diplômés.

6. RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

L'intégralité des ressources pédagogiques, des documents et supports de présentations, seront mis à disposition des participants dans un espace dédié de la plateforme pédagogique en ligné, avec accès réservé.

7. ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel détaillé de la formation

Annexe 2 : Répartition de l'organisation au sein des 4 ENV

Annexe 1. Référentiel du DIE

« Médecine du comportement et bien-être des animaux domestiques » :

Référentiel d'activité professionnelle d'un vétérinaire ayant une activité dans le domaine de la médecine du comportement et du bien-être des animaux domestiques

Le référentiel correspond à une formation qui conduit le praticien vétérinaire à une connaissance approfondie en médecine du comportement et bien-être des animaux domestiques (carnivores domestiques, cheval, nouveaux animaux de compagnie (NACs), animaux de rente, animaux de laboratoire). Ces disciplines associent l'éthologie appliquée au bien-être animal et à la clinique avec la médecine vétérinaire (médecine du comportement).

I. Objectifs généraux

A l'issue de cette formation, le vétérinaire diplômé doit avoir acquis les compétences suivantes :

- évaluer, analyser et expliquer le(s) comportement(s) d'un animal pour identifier et différencier les comportements normaux, anormaux, adaptés ou inadaptés aux contraintes du milieu, ou liés à une affection organique. Les conditions de vie des animaux domestiques sont telles que leurs capacités d'adaptation ne sont parfois pas suffisantes face aux contraintes de leur environnement ;
- évaluer le bien-être de l'animal domestique (à l'échelle individuelle et du groupe) et expliquer la sensibilité, les besoins, les attentes des animaux ainsi que leurs stratégies d'adaptation à l'environnement ;
- prévenir l'installation des comportements anormaux ou normaux inadaptés (échelle individuelle ou de groupe) des animaux de compagnie ou de loisirs ;
- proposer des mesures de modification des comportements d'un animal ou d'un groupe d'animaux (mesures appliquées à la clinique ou au bien-être animal) dans leur milieu de vie ;
- établir un diagnostic face à une demande comportementale et différencier les facteurs internes à l'animal (génétiques, organiques...) des facteurs externes à l'animal (environnement physique et animé) ; proposer une thérapie comportementale et/ou médicale adaptée à la situation rencontrée et en assurer le suivi (pratique de la médecine du comportement, toutes espèces).
- être garant de la protection des animaux en cas de maltraitance ;
- évaluer la dangerosité d'un animal (en particulier le chien), proposer des mesures à prendre pour limiter le risque de dangerosité et savoir les mettre en œuvre ;

- se positionner en référent pour les questions relatives au bien-être animal pour les professionnels exerçant avec des animaux domestiques (confrères et consœurs, éducateurs, médiation animale, éleveurs...) dans le cadre d'établissements de soins ou socio-éducatifs, des organisations et associations, des collectivités nationales et territoriales.

II. Objectifs spécifiques

1. *Éthologie fondamentale*

Thème 1 : Éthologie fondamentale. *Éthologie des espèces animales de compagnie (chien, chat), de loisirs (cheval), des NACs (mammifères et oiseaux), des animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, poissons), des animaux de laboratoire ; comportements sociaux, communication, perception, cognition, développement. Ontogenèse comportementale. Théorie des apprentissages (apprentissages simples, associatifs, sociaux). Sensibilité, conscience.*

L'objectif général de cet enseignement est de disposer de la méthodologie et des connaissances scientifiques acquises en éthologie sur les espèces domestiques afin :

- de comprendre et analyser les réponses comportementales des animaux des espèces concernées,
- de connaître, afin de les respecter, les besoins éthologiques des animaux des espèces concernées et assurer leur bien-être et leur bien-être,
- de proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation des comportements inadaptés et liés à une affection organique.

Cet objectif sera atteint en fournissant les bases :

- de l'étude scientifique du comportement, selon l'approche intégrative de l'éthologie ;
- des spécificités comportementales des espèces d'intérêt vétérinaire.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les spécificités de l'éthologie et de son approche méthodologique au sein des sciences ayant pour objet le comportement animal.
- Le répertoire comportemental **et les capacités perceptives et cognitives des espèces** concernées.
- Les concepts fondamentaux de l'éthologie liés :
 - au déterminisme (interne et externe) des comportements.
 - à la communication animale, notamment l'expression des émotions.
 - à la socialité et aux différents modes de groupements des animaux.
 - à l'ontogenèse et notamment au développement comportemental.

- aux mécanismes perceptifs et cognitifs tels que : perception sensorielle, mémorisation, apprentissages, discrimination, catégorisation, latéralisation.
- au concept de conscience.
- Les méthodes d'observation du comportement des animaux et les méthodes d'échantillonnage en éthologie.
- Les théories de l'apprentissage :
 - apprentissages non associatifs : habituation, sensibilisation.
 - apprentissages associatifs : par essai/erreur, les conditionnements classique et opérant.
 - apprentissages en contexte social : facilitation, apprentissage par observation, imitation.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'appliquer les connaissances éthologiques fondamentales à la médecine du comportement et à l'éthologie appliquée au bien-être animal.

2. Éthologie appliquée au bien-être animal

Thème 2 : Éthologie appliquée au bien-être animal. Définitions du bien-être, de la bientraitance, de la protection animale. Critères d'évaluation du bien-être animal (animaux de rente, de compagnie et de loisirs, NACs ; 5 principes ou libertés et leur évaluation). Adaptation de l'animal à son environnement et stratégies d'adaptation au stress : comportements normaux, normaux inadaptés, anormaux (par rapport aux connaissances éthologiques de l'espèce), ou liés à une affection organique. Respect du bien-être animal en pratique vétérinaire (consultation, soin, hospitalisation) : prise en compte des perceptions sensorielles des animaux au cours de l'abord et des manipulations, environnement répondant aux besoins de l'espèce. Biais cognitif et émotionnel dans la perception d'un stimulus aversif, médical training.

L'objectif général de cet enseignement est de disposer de la méthodologie et des connaissances scientifiques acquises en éthologie appliquée sur les espèces domestiques afin :

- de pouvoir évaluer le bien-être d'un animal ou d'un groupe d'animaux en utilisant les outils à disposition : critères du Welfare Quality© et indicateurs Awini (bonne alimentation (absence de faim prolongée, absence de soif) ; bon logement (espace adéquat, confort autour du lieu de couchage, confort thermique) ; bonne santé (absence de plaies, absence de maladies, absence de douleur, et de douleur induites par des procédures) ; présence des comportements adaptés (expression des comportements sociaux, expression des autres comportements, bonne relation humain-animal, présence d'émotions positives) ; grilles de douleur, d'émotions, biais cognitif...
- de proposer des solutions d'amélioration du bien-être (enrichissement).

Cet objectif sera atteint en fournissant les bases :

- de l'approche de l'éthologie appliquée au bien-être et à la protection animale.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les bases fondamentales du bien-être animal :
 - les concepts de bien-être et de bientraitance.
 - la domestication et les contraintes liées aux différents modes de vie et d'élevage.
 - le budget-temps et les besoins, les émotions et les attentes.
 - les méthodes d'évaluation, les indicateurs physiologiques et éthologiques du bien-être des animaux (indicateurs chez les animaux de rente, de loisirs, de compagnie, de laboratoire).
 - méthodes minimisant le stress en contexte de consultation vétérinaire.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'appliquer les connaissances éthologiques à l'éthologie appliquée au bien-être animal : évaluation et amélioration.

3. Système nerveux central : anatomie fonctionnelle, physiologie, pharmacologie des psychotropes

Thème 3. Système nerveux central : anatomie fonctionnelle, physiologie, pharmacologie des psychotropes. Aires cérébrales impliquées dans les apprentissages, les capacités de perception, les émotions. Principaux neurotransmetteurs. Influence du vieillissement sur le fonctionnement cérébral. Pharmacologie des psychotropes.

- La formation doit approfondir les éléments essentiels concernant l'anatomie et la physiologie du système nerveux central permettant de comprendre l'implication des structures cérébrales dans le déterminisme des comportements observables. Les principaux systèmes neurochimiques responsables de ces déterminismes seront présentés. La connaissance fondamentale de ces structures et de ces systèmes est un préalable nécessaire à l'étude de la pharmacologie des psychotropes.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- L'organisation fonctionnelle du système nerveux des vertébrés supérieurs ;
- Les systèmes neurochimiques et leurs principaux rôles dans le système nerveux central ;
- Les mécanismes physiologiques des émotions (positives et négatives) ;
- Les mécanismes physiologiques du vieillissement ;
- Les mécanismes physiologiques des maladies et douleurs chroniques.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'appliquer les connaissances de l'anatomie et de la physiologie du système nerveux à la médecine du comportement.

La formation doit apporter des informations spécifiques sur les médicaments utilisés en médecine du comportement.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- La classification des principes actifs à visée psychotrope.
- La pharmacologie des psychotropes.
- Les particularités des analogues des hormones et neurotransmetteurs (notion d'action/ binding, protéines et récepteurs, interactions ...).
- Les points suivants, pour chaque classe de substance utilisée dans le traitement des problèmes de comportement :
 - actions pharmacodynamiques et propriétés pharmacocinétiques.
 - effets secondaires et indésirables.
 - interactions médicamenteuses.
 - principales indications (détaillées dans l'étude de leur utilisation thérapeutique).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- de prescrire une thérapie médicamenteuse dans le cadre d'une demande de prise en charge comportementale.

4. Physiologie

Thème 4 : Physiologie. Réaction de stress, douleur, endocrinologie. Régulation du comportement alimentaire, comportement sexuel. Changements endocriniens et déterminisme des comportements.

L'objectif général de cet enseignement est de pouvoir expliquer l'influence des mécanismes physiologiques sur le déterminisme des comportements et de pouvoir modifier un comportement grâce à l'emploi de psychotropes.

Cet objectif sera atteint en fournissant les bases de la physiologie (stress, douleur, régulation du comportement alimentaire, du comportement sexuel, thermorégulation).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les systèmes hormonaux ;
- La réaction de stress et ses composantes organiques et comportementales ;
- Les mécanismes physiologiques de la douleur et les méthodes de son évaluation ;
- Les mécanismes physiologiques du comportement sexuel ;
- Les mécanismes physiologiques du comportement alimentaire ;
- Les mécanismes neuroendocrinologiques des rythmes comportementaux.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'expliquer la genèse d'un comportement en lien avec les adaptations physiologiques ;
- d'évaluer la douleur, le stress et leur impact sur le bien-être de l'animal.

5. Génétique et comportement

Thème 5 : Génétique et comportement. Domestication et sélection : processus et effets sur le comportement. Variations des comportements en fonction des races (hypertypes comportementaux) et du tempérament. Compréhension de l'influence génétique et épigénétique sur les comportements.

La formation doit apporter des informations spécifiques sur les relations entre génétique et comportement.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les aspects génétiques de la domestication, de la sélection artificielle (sélection de races) et ses effets sur le comportement ;
- Les spécificités comportementales des races, des souches au sein des différentes espèces et la sélection artificielle appliquée à la sélection d'aptitudes particulières ;
- L'histoire et l'évolution des chiens de travail ; leurs particularités comportementales ;
- La notion de tempérament et de variabilité comportementale à l'échelle de l'individu ;
- Les connaissances récentes d'épigénèse relatives au comportement ; épigénétique et influence de l'environnement pour la transmission des comportements (génotype, phénotype).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'analyser comment les facteurs génétiques influencent le comportement, incluant les différences entre espèces, races et individus ; comment l'environnement peut modifier l'expression des comportements.

6. Médecine

Thème 6 : Médecine. Compréhension et diagnostic des affections organiques à l'origine de modifications du comportement. Neurologie, médecine interne (endocrinologie, uro-néphrologie, gastro-entérologie), dermatologie, pathologie de la reproduction, ophtalmologie. Identification et compréhension des facteurs environnementaux et comportementaux favorisant l'installation de maladies organiques.

L'objectif de cet enseignement est de présenter les différentes maladies organiques pouvant modifier le comportement d'un animal, afin d'inclure toute cause organique au cours du diagnostic d'un problème de comportement, et/ou d'améliorer la prise en charge d'une affection organique associée à un problème d'adaptation de l'animal à son milieu ou autres facteurs comportementaux. La santé physique étant liée à la santé mentale elle-même liée à l'adaptation de l'animal à son milieu, les causes organiques entraînant une modification du comportement doivent être explorées à chaque consultation (ou audit d'élevage).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les affections organiques en lien avec un problème de comportement :
 - Affections neurologiques.
 - Affections endocriniennes.
 - Affections de l'appareil urinaire.
 - Affections de l'appareil reproducteur.
 - Affections de l'appareil digestif.
 - Affections dermatologiques.
 - Affections myo-arthro-squelettiques (gériatrie animaux de compagnie, performances des animaux de production et de sport).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- de réaliser un diagnostic différentiel pour un problème de comportement dans le contexte de la médecine du comportement et du bien-être animal (cause organique et/ou cause comportementale) ;
- de référer à un spécialiste.

7. Médecine du comportement : sémiologie, diagnostic et traitement

Thème 7 : Médecine du comportement : sémiologie, diagnostic et traitement.
Sémiologie, diagnostic, traitement (thérapies comportementales et traitements médicaux). Applications des notions d'éthologie et des théories de l'apprentissage en consultation : diagnostic, traitement. Présentation des différentes approches. Utilisation thérapeutique des psychotropes.

L'objectif de cet enseignement est de présenter de façon détaillée l'ensemble des problèmes de comportement rencontrés, les facteurs influençant leur apparition, leur maintien et leur aggravation, les outils de prévention des problèmes et les traitements médicaux et comportementaux.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

1. la sémiologie comportementale et la conduite de la consultation en médecine du comportement

- Sémiologie comportementale du chien.
- Sémiologie comportementale du chat.
- Sémiologie comportementale du cheval.
- Sémiologies comportementales des NACs.
- Sémiologie comportementale des bovins, ovins, caprins, porcins.
- Conduite de la consultation : techniques relatives à la conduite d'une consultation de médecine du comportement prenant en compte les particularités des espèces.
- Conseils à donner lors d'une consultation de médecine préventive (vaccinale, pré-pubertaire, ou celle concernant un animal âgé) afin de prévenir l'émergence de comportements indésirables et de respecter les spécificités éthologiques des carnivores domestiques, cheval, NACs.
- L'influence des affections organiques sur les comportements.

2. Les problèmes de comportement des animaux de compagnie et de loisirs : étiologie, diagnostic, traitement

Chez le chien :

- Savoir évaluer : l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'animal et son environnement (budget-temps), la qualité de la relation et de la communication humain-chien, le tempérament de l'animal, les apprentissages.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer :
 1. *Les comportements d'agression* (grognements, morsures à vide, morsures) et de prédation (morsure)
 - a. *comportements d'agression inter-spécifique dirigée vers l'humain*

- par auto-protection : peur (tempérament peureux, expériences de punition), douleur (algies d'origine organique, punition), en lien avec une mauvaise relation humain-chien, une mauvaise communication humain-chien, un trait de tempérament du chien (agressivité, impulsivité), un problème de familiarisation
- par protection de ressources (alimentaires ; spatiales : lieux, espaces particuliers ; individus et interactions : congénères, humains, jeunes (portée)...))

b. comportements d'agression intra-spécifique

- par auto-protection : peur, douleur, problème de socialisation, tempérament (peu sociable, agressif, impulsif)
- *par protection de ressources* (alimentaires ; spatiales : lieux, espaces particuliers ; individus et interactions : congénères, humains, jeunes (portée)...))
- comportements de prédation : morsure dirigée vers l'humain, autres animaux, objets...

2. Les peurs et l'anxiété

- peurs et phobies
- anxiété, anxiété liée à l'isolement
- stress post-traumatique

3. La malpropreté

- malpropreté par élimination (urinaire et/ou fécale) liée à :
 - une affection médicale (affection urogénitale, endocrinienne, gastro-intestinale, neurologique, gériatrique)
 - l'environnement (inadapté) : sorties insuffisantes
 - un défaut d'apprentissage
 - une aversion ou une préférence de substrat, de lieu d'élimination
 - par peur, stress, anxiété (miction émotionnelle)
- malpropreté par marquage urinaire

4. Les comportements répétitifs et anormaux (stéréotypies, comportements compulsifs) : léchages, tournis, succions, hallucinations, automutilation, pica...

- liés à une affection médicale (affection dermatologique, neurologique, gériatrique)
- liés à un non-respect des besoins comportementaux : à un mal-être (inadéquation du budget-temps)

5. Les destructions et vocalisations (gémissements, aboiements, hurlements) (absence ou présence du propriétaire)

- non respect des besoins comportementaux : jeune âge, tempérament actif, joueur ;
- anxiété, anxiété liée à l'isolement (tempérament anxieux).

6. Les comportements gênants, vocalisations, fugue

- non respect des besoins comportementaux

- apprentissages
- activité reproductrice

7. Les modifications comportementales dues au vieillissement

Chez le chat :

- Savoir évaluer : l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'animal et son environnement (budget-temps), le tempérament de l'animal, la communication et la relation humain-animal, les apprentissages.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer un problème de comportement :
 1. *Les comportements d'agression* (vocalisations, griffures, morsures) et de prédation (griffures, morsures)
 - comportements d'agression inter-spécifique dirigée vers l'humain :
 - par auto-protection : peur (tempérament peureux, problème de familiarisation, punition), par douleur (algies d'origine organique) ;
 - par protection de ressources (alimentaires, spatiales, jeunes).
 - comportements d'agression intra-spécifique
 - par auto-protection : peur, douleur ;
 - par problème de cohabitation (protection de ressources, tempérament, mal-être).
 - comportements de prédation : dirigée vers l'humain, d'autres animaux, objets...
 2. *La malpropreté*
 - malpropreté par élimination (urinaire et/ou fécale) liée à :
 - une affection médicale (affection urogénitale, endocrinienne, gastrointestinale, neurologique, gériatrique)
 - une aversion ou une préférence de substrat, de localisation (défaut d'accès à la litière, qualité de la litière, absence de propreté de la litière)
 - problème d'apprentissage
 - par stress, peur, anxiété
 - malpropreté liée à un marquage urinaire (présence d'autres chats)
 - communication et cohabitation entre chats
 3. *Les peurs et les anxiétés*
 4. *Les comportements répétitifs ou inappropriés (stéréotypies, comportements compulsifs* (léchages, toilettages et griffades excessifs, succions, auto-mutilation, pica...)
 - liés à une affection médicale (affection dermatologique, neurologique, gériatrique)
 - liés à un non respect des besoins comportementaux : mal-être (inadéquation du budget-temps)

5. Les modifications comportementales dues au vieillissement

Chez le cheval :

- Savoir évaluer : l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'animal et son environnement (budget-temps, relations sociales), le tempérament de l'animal, la qualité de la relation humain-animal.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer :
 1. Les comportements d'agression inter-spécifique et intra-spécifique
 2. Peurs, phobies, anxiétés
 3. Comportements stéréotypés (tics, auto-mutilation, pica...), comportements compulsifs
 4. Modifications comportementales dues au vieillissement
 5. Problèmes liés aux apprentissages
 6. Problèmes liés à la reproduction
 7. Dépression, stress post-traumatique

Chez les nouveaux animaux de compagnie : rongeurs (rat, souris, hamster, cochon d'inde, gerbille...), lapin, furet, psittacidés...

- Savoir évaluer, en fonction de son espèce, l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'individu (budget-temps) et son environnement.
- Pour certaines espèces (psittacidés, ...), savoir évaluer la communication humain-animal.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer :
 - Les stéréotypies et comportements anormaux liés à un mal-être (inadéquation besoins et environnement).

Chez les animaux de rente : bovins, ovins, porcins, caprins :

- Savoir évaluer : l'adéquation entre les besoins comportementaux de l'animal et son environnement (budget-temps, relations sociales), le tempérament de l'animal, la qualité de la relation humain-animal.
- Savoir proposer des explications concernant l'émergence, le maintien et l'aggravation d'un problème de comportement.
- Savoir diagnostiquer :
 1. Les comportements d'agression inter-spécifique et intra-spécifique
 2. Les peurs, anxiétés
 3. Les comportements stéréotypés
 4. Les problèmes liés aux apprentissages.

3) Les différentes thérapies

Savoir prescrire des traitements par des médicaments ou des substances sans AMM, indications et contre-indications des :

1. Psychotropes ;
2. Nutraceutiques.

Savoir prescrire des thérapies comportementales :

1. application des théories de l'apprentissage afin de proposer un changement comportemental ; enrichissement.
2. changements comportementaux en collaboration avec les éducateurs canins.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

Dans un contexte de prévention :

- de mener un programme de prévention des problèmes de comportement dans les élevages de carnivores domestiques, animaux de loisirs, de rente.
- de proposer des programmes d'éducation positive en collaboration avec les éducateurs canins et d'expliquer l'impact négatif des méthodes d'éducation coercitive.
- de mettre en place une école pour chiots.

Dans un contexte clinique :

- de recueillir les données sémiologiques nécessaires pour conduire une consultation en médecine du comportement.
- d'évaluer la qualité de la relation et de la communication humain-animal, les traits comportementaux de l'animal et son état émotionnel.
- de lister des facteurs (liés à l'animal et à l'environnement) pouvant expliquer l'apparition, le maintien et l'aggravation des problèmes de comportement.
- de diagnostiquer d'éventuelles maltraitances, actives ou passives.
- de différencier un comportement anormal d'un comportement normal.
- d'établir un diagnostic, proposer des diagnostics différentiels.
- de prescrire les examens complémentaires nécessaires à l'élaboration du diagnostic (examens biologiques ou d'imagerie).
- de référer des cas et faire appel à des vétérinaires spécialistes d'autres disciplines (dermatologie, neurologie, nutrition, ophtalmologie, parasitologie, neurologie, médecine interne, chirurgie...).
- de fournir des explications concernant le comportement et les besoins éthologiques de l'animal au propriétaire, mettre en place un traitement médical et comportemental adapté et l'expliquer au propriétaire ; créer une alliance thérapeutique avec les propriétaires.

- de présenter l'intérêt et les limites de l'utilisation d'un psychotrope au propriétaire.
- de mettre en place un protocole de changement comportemental réalisable, accepté et compris par le propriétaire, respectant le bien-être et l'état mental de l'animal ; en assurer le suivi.
- d'annoncer au propriétaire de l'animal ou à son détenteur les principales difficultés connues du traitement proposé, et lui proposer un échéancier pour la prise en charge de l'animal.
- de collaborer avec des vétérinaires, éducateurs ou d'autres professionnels.
- d'assurer le suivi des cas et du traitement auprès des clients afin d'évaluer les progrès ou démontrer des aspects pratiques du programme de changement comportemental.

8. Réglementation en matière de bien-être animal

Thème 8 : Réglementation en matière de bien-être animal. Déontologie, maltraitance et protection animale. Réglementation liée aux chiens de catégorie et à l'évaluation comportementale. Réglementation liée aux propriétaires d'animaux de compagnie, aux animaux d'élevage (animaux de compagnie, de loisirs, de rente). Animaux errants, féroces. Régulation des populations.

La législation associée aux problèmes de comportement porte sur la législation relative aux conditions d'élevage, à la vente des carnivores domestiques et la législation relative aux chiens « dits dangereux ». L'évaluation de la dangerosité des chiens doit être une des préoccupations du praticien diplômé. Le vétérinaire titulaire du DIE/CEAV doit connaître l'ensemble des textes législatifs de façon à aborder la prévention des troubles liés aux conditions d'élevage ainsi que les situations de dangerosité pour les personnes. Il doit être en mesure de rédiger un rapport d'expertise. Il doit pouvoir être un expert de la protection et du bien-être des animaux.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- La législation liée à la vente des animaux de compagnie.
- La législation concernant l'évaluation comportementale des chiens dits dangereux.
- La législation concernant les conditions d'élevage des animaux de compagnie et de rente, incluant le transport et l'abattage.
- La réglementation liée à la protection animale (européenne, française).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront être capables :

- d'évaluer la dangerosité d'un animal (notamment les chiens) dans un contexte familial et social donné.

- d'effectuer une évaluation comportementale des chiens dits dangereux telle que prévue par le code rural (Art L 211-14-1 et suivants).
- de réaliser une diagnose morphologique de catégorie (chien de catégorie 1).
- de proposer une intervention destinée à limiter le risque et à garantir la sécurité des personnes tout en respectant le bien-être de l'animal.
- d'argumenter cette décision auprès du propriétaire ou des autorités compétentes.
- de rédiger un compte-rendu d'évaluation (évaluation de la dangerosité) et un certificat relatif à un problème comportemental suite à une vente.
- de mener une évaluation du respect du bien-être des animaux de rente.

9. Communication en consultation avec les propriétaires

Thème 9 : Communication en consultation avec les propriétaires. Techniques de communication en consultation vétérinaire. Relations avec la clientèle.

La communication est particulièrement importante au cours d'une consultation en médecine du comportement afin de recueillir les données de la sémiologie, et d'expliquer aux propriétaires les différents points de la thérapie comportementale.

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les bases de communication et de modifications comportementales en médecine humaine.
- Les techniques de communication au cours de la consultation en médecine du comportement.
- Les techniques de communication utiles pour la bonne conduite d'une consultation, en particulier la façon de dialoguer, de faire des démonstrations pratiques et d'induire la confiance et l'adhésion des propriétaires face aux propositions de changement et de traitement.
- Les différentes façons de dynamiser la consultation, de pérenniser la relation avec le propriétaire pour favoriser le suivi de l'animal.
- Les bases des techniques de modification des comportements humains.

A l'issue de cet enseignement, les candidats seront capables de :

- Communiquer efficacement avec les propriétaires.
- Expliquer aux propriétaires la proposition de thérapie comportementale sur l'animal.

10. Interactions humain-animal & utilisation des animaux domestiques par l'humain

Thème 10 : Interactions humain-animal. *Ethique de l'utilisation des animaux domestiques, thérapie assistée par l'animal, chiens de travail et d'assistance, médiation animale. Ethique de la relation client. Réflexions autour de l'euthanasie et de la mise à mort.*

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- la relation humain-animal : avantages et inconvénients liés à la possession d'un animal de compagnie.
- les thérapies assistées par l'animal en France, à l'international et sa réglementation.
- les chiens de travail et d'assistance : rôles et statut.
- les principes de la médiation animale.
- les précautions et risques liés à la prescription et à la mise en œuvre d'une euthanasie ; éthique de l'euthanasie.

A l'issue de cet enseignement, les candidats seront capables de :

- évaluer et assurer le bien-être de l'animal lors de son utilisation dans le cadre des interactions avec l'humain (animaux de thérapies assistées, animaux d'assistance, animaux d'utilité : chiens, lapins, ânes, chevaux, chèvres, moutons , etc.).
- proposer une euthanasie de manière éclairée.
- intervenir comme conseil pour favoriser l'intégration de l'animal en ville ou dans différentes structures de soins ou socioéducatives.
 - relation avec les mairies et les préfectures.
 - programmes éducatifs pour enfants et/ou adultes.
 - animal dans les unités de soins.
- accompagner les associations éduquant des chiens de travail ou d'assistance.
- expliquer aux propriétaires la proposition de thérapie comportementale sur l'animal.

11. Publications, articles scientifiques

Thème 11 : Critique d'articles scientifiques. *Critique de la méthodologie, des analyses statistiques. Interprétation objective des résultats. Critique de la discussion d'un article. Médecine basée sur des preuves, effet placebo. Veille bibliographique.*

Il est souhaitable à ce niveau de spécialisation que les candidats soient capables de réaliser un travail de recherche bibliographique et de concevoir un protocole de recherche clinique. Pour ce faire des connaissances concernant les analyses statistiques sont indispensables. De même, la capacité à évaluer un travail au travers de la lecture de publications est une nécessité.

La formation doit conduire à la capacité de communiquer dans la communauté scientifique, notamment par le biais de publications (écrites et orales). Elle doit aussi permettre de développer les capacités de communiquer efficacement avec les propriétaires d'animaux ainsi qu'avec divers interlocuteurs des catégories professionnelles concernées (éleveurs, éducateurs).

A l'issue de cet enseignement, les candidats devront connaître :

- Les principaux tests et outils statistiques utilisés en sciences biologiques.

A l'issue de cet enseignement, les candidats seront capables de :

- effectuer une recherche bibliographique.
- lire et critiquer un article scientifique.
- rédiger un cas clinique dans un format concis (1500 mots).
- rédiger un texte en respectant un format de publication scientifique.

Annexe 2 : Répartition de l'organisation au sein des 4 ENV

Le DIE est co-porté par les 4 établissements d'enseignement vétérinaire français.

Dans un premier temps, l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort assure la gestion pédagogique et administrative. Par la suite, le comité pédagogique pourra décider d'une coordination pédagogique et/ou administrative du DIE par une autre ENV.

Les enseignements théoriques s'effectueront en présentiel principalement dans l'ENV organisatrice, qui est à ce jour, l'EnvA, mais les 9 semaines théoriques pourront être réparties dans les 4 ENV en fonction des thématiques abordées. Une convention liera les ENV pour la réalisation de modules sur une ENV différente de l'ENV porteuse de la gestion administrative.

L'EnvA organise les réunions du comité pédagogique, les jurys. Les enseignants-chercheurs des trois autres écoles participent au comité pédagogique, aux enseignements et à l'organisation des semaines théoriques, aux jurys.